MCI n°76 - L'hebdomadaire de medias-catholique.info

Statues de la Sainte Vierge vandalisées en Savoie : Civitas réagit !

Source: http://medias-catholique.info/statues-de-la-sainte-vierge-vandalisees-en-savoie-civitas-reagit/8784

By Léo Kersauzie on July 6th, 2017

Statues de la Sainte Vierge vandalisées en Savoie : Civitas réagit !

Communiqué de presse du mercredi 5 juillet 2017

Des statues de la Vierge Marie et du mobilier religieux ont été saccagés ces dernières semaines dans six communes de l'avant-pays savoyard ; les statues ont pour la plupart été brisées en morceaux, sinon décapitées. Deux Vierges ont notamment été détruites à Jongieux, village ou l'on trouve la plus ancienne inscription chrétienne en Savoie, datée de l'an 504.

Ayant eu connaissance de ces profanations, la section Savoie de Civitas a immédiatement réagi en organisant un acte de réparation publique le dimanche 2 juillet dans la commune de Jongieux. Plusieurs dizaines de personnes répondirent présentes à cet appel, parmi lesquelles des habitants des communes concernées, ainsi que des fidèles des chapelles catholiques traditionnelles de Savoie. Un prêtre avait fait le déplacement afin de diriger le chapelet et les prières du groupe.

Les familles et les habitants profitèrent du beau temps pour pique-niquer sur place et échanger autour de ces tristes événements. A cette occasion, nos militants ont appris que le journaliste du Dauphiné Libéré ayant « couvert » les faits avait purement et simplement menti : en effet, il a écrit que les auteurs des dégradations avaient été interpellés, et qu'ils s'agissaient de l'acte d'une nuit de deux ouvriers éméchés. Or, d'après les témoignages des habitants, les dégradations ont été commises sur une période de trois semaines, et par des hommes cagoulés. Un des habitants devrait publier sous peu un droit de réponse suite à cet énième mensonge médiatique, sur lequel nous reviendrons bien évidemment.

Le diocèse de Chambéry a honteusement gardé le silence sur ces profanations. La paroisse a quant à elle promptement réagi… en condamnant et en se désolidarisant de l'action de Civitas !

Malgré la désertion des autorités civiles et ecclésiastiques, les militants de Civitas Pays de Savoie seront toujours présents sur le terrain pour défendre la foi et le patrimoine catholique légué par nos ancêtres.

Civitas fera bientôt un appel aux dons afin de remettre la Vierge Marie à sa juste place dans les six communes concernées.

Migrants : alors que l'Italie envisage de fermer ses ports, le pape François toujours partisan de l'accueil

Source: http://medias-catholique.info/migrants-alors-que-litalie-envisage-de-fermer-ses-ports-le-pape-francois-toujours-partisan-de-laccueil/8770
By Francesca de Villasmundo on July 6th, 2017

« L'aide aux migrants est une valeur fondamentale de l'Europe » dixit le pape François qui ne varie pas d'un pouce sur la question de l'accueil inconditionnel des migrants. Malgré une crise toujours plus aiguë, malgré l'échec de l'intégration, malgré la saturation des pays européens, malgré les tensions qui montent, malgré le terrorisme islamique, malgré le simple bon sens… Même le financier mondialiste Bill Gates, très politiquement correct et radical-chic, s'est aperçu que l'Europe ne peut accueillir toute l'Afrique : au cours d'une interview à Die Velt, il a déclaré qu'il fallait stopper l'invasion et empêcher les migrants de rejoindre physiquement le Vieux Continent !

Mais le pape latino, pétri de valeurs de gauche et d'un humanisme pseudo-chrétien alimenté par des fausses vertus modernes de solidarité et de fraternité,

abstraites et déconnectées du réel, reste accrocher à son dada, cette idéologie immigrophile, cheval de Troie du mondialisme au sein des sociétés européennes. Il a relancé, il y a deux jours, un appel à l'Union européenne pour *« une culture de l'accueil et de la solidarité »* envers les migrants.

Son message il ne l'a pas cependant envoyé à n'importe quel organisme ou journal humanitariste mais au tout nouveau portail web, militant pour l'accueil des clandestins, Infomigrants.net, un flux d'informations pour les migrants réalisé par l'agence italienne ANSA avec ses partenaires européens, France Médias Monde (qui regroupe RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya), et son équivalent allemand, Deutsche Welle.

> *« J'ai appris avec plaisir l'existence d'un nouveau portail Infomigrants.net, que l'agence ANSA a créé en collaboration avec d'autres médias, pour offrir en ligne une information à destination des migrants. Je souhaite exprimer mon soutien sincère à cette initiative et j'espère qu'elle aidera, d'une part, à l'intégration des réfugiés dans le respect des lois des pays d'accueil, et, d'autre part, qu'elle soulèvera dans les sociétés d'accueil, un engagement renouvelé pour une authentique culture d'accueil et de solidarité »,*

a-t-il notamment écrit dans une lettre adressée au directeur de l'agence italienne Luigi Contu.

> *« La présence de tant de frères et de sœurs qui ont vécu la tragédie de l'immigration constitue une chance pour le développement humain, une opportunité de favoriser la rencontre et le dialogue entre les cultures, en vue de la promotion de la paix et de la fraternité entre les peuples »,*

a encore estimé le Pape.

> *« Mon affection et mes encouragements vont à ces institutions, associations, et individus qui s'ouvrent avec sagesse au phénomène migratoire en le soutenant, se faisant ainsi porteurs des valeurs humaines (…) qui sont la base de la civilisation européenne. »*

a-t-il également écrit. Le moment choisi pour envoyer ce signal vers les ONG humanitaristes laisse songeur. En effet actuellement l'Italie met en cause sérieusement les activités de sauvetage et d'accueil des humanitaires présents en Méditerranée accusés de favoriser, en collaboration avec les passeurs, l'arrivée des étrangers en Europe. Pour mettre un terme à ce business idéologique, le gouvernement italien, enfin conscient que l'Italie ne peut continuer à recevoir autant d'étrangers, a préparé un nouveau code de conduite pour ces organisations pro-immigration. Code de conduite qu'il a cependant du mal, apprend-on aujourd'hui dans le quotidien italien Il Giornale, à faire accepter aux gouvernements de la France et de l'Allemagne, tout aussi immigrophiles que El papa argentin.

> *« Je les assure de mes prières pour demander la protection de Dieu, notre père à tous, afin qu'il soit un compagnon de voyage pour ceux qui sont forcés de quitter leur pays à cause de conflits armés, d'attaques terroristes, de la famine, de régimes oppressifs. Puissent ces migrants trouver, sous tous les cieux, des frères et des sœurs qui partagent avec eux leur pain et l'espoir d'un chemin commun »,*

écrit le souverain Pontife en guise de conclusion à sa missive.

Pour information on peut lire sur le site *InfoMigrants* en question, qu'il est

> *« Co-financé par la Commission européenne » et qu'il « a été lancé en mars 2017. Fruit d'une collaboration inédite entre trois grands médias européens, France Médias Monde, la Deutsche Welle et l'agence italienne ANSA, il propose des informations à destinations des migrants, sur leurs pays d'origine, ceux qu'ils traversent et ceux où ils souhaitent s'installer. Grâce à une forte présence sur les réseaux sociaux, et à une conception pour la consultation en mobilité il tente d'être le plus visible possible pour les migrants et les réfugiés. »*

Le pape François, main dans la main avec l'Union Européenne et nos gouvernements aux ordres des mondialistes apatrides, en soutenant ce portail destiné en priorité aux migrants afin de faciliter leur venue clandestine en Europe collabore donc activement à l'invasion migratoire, au Grand Remplacement des peuples qui est en cours et à la mort lente et inexorable, si ce processus immigrationniste n'est pas inversé totalement, de la civilisation européenne et chrétienne. Et il nous bâti *des lendemains,* haut en couleurs, *qui… déchanteront* !

Francesca de Villasmundo

Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, dénonce « le Grand remplacement » lié aux avortements

Source: http://medias-catholique.info/mgr-luc-ravel-archeveque-de-strasbourg-denonce-le-grand-remplacement-lie-aux-avortements/8751
By Emilie Defresne on July 5th, 2017

Mgr Ravel, archevêque de Strasbourg depuis seulement le 16 février 2017 brave sans complexe la dictature de la pensée prégnante, il n'hésite pas à parler du « Grand remplacement » sur fond de « déclin démographique de l'Europe », « une formule dont l'extrême droite fait son miel » s'indigne les *Dernières nouvelles d'Alsace.*

Suite aux attentats de Janvier à Paris Mgr Ravel, alors évêques aux Armées avait dénoncé dans le mensuel catholique d'information des Armées, les *«terroristes de la pensée, prescripteurs de la laïcité, adorateurs de la République»*, par lesquels il opposait les 17 victimes du terrorisme aux 200 000 victimes de l'IVG. Ce qui lui a valu de la part du ministère de la Défense *« de faire ôter son logo de la revue quelques semaines plus tard. » « Est-ce que je l'aurais écrit autrement hors contexte ? Certainement! »* affirme-t-il., mais de toute évidence sans rien regretter. Il faut

dire que Mgr Ravel est le fils du général Roger Ravel.

> *» Mgr Ravel a fait partie de commission doctrinale au sein de la Conférence des Évêques de France, poursuit l'article des Nouvelles d'Alsace, il est fidèle à la position officielle de l'Eglise: l'avortement est un homicide. «L'avortement n'est pas seulement concédé mais promu», déplore Mgr Luc Ravel, « C'est une promotion et ça, je ne peux pas l'accepter, pas que pour une question de foi mais parce que j'aime la France», dit-il. « Ca ne me pose aucun problème, moi qui suis métissé, qu'il y en ait d'autres qui viennent, mais laissons la vie couler avec générosité, c'est l'indice le plus sûr de la force d'une nation et d'une civilisation, c'est très lié. »*

En effet du côté paternel l'archevêque est à la fois d'ascendance martiniquaise et réunionnaise. Ce qui n'en fait pas un étranger, ni un musulman… D'ailleurs il ajoute *«Les croyants musulmans le savent très bien que leur fécondité est telle qu'aujourd'hui, comment ils appellent ça ?… Le Grand Remplacement, ils vous le disent de façon très calme, très positive, "mais de toute façon, un jour tout ça, ça sera à nous…»*. Mais il concède en signe d'espérance, que peut-être l'Histoire tranchera autrement.

On l'aura compris, Mgr Ravel n'a pas repris le refrain de la conférence des Evêques de France pour encenser la ministre Veil qui sous Valérie Giscard d'Estaing, Président, et sous son Premier ministre Jacques Chirac, avait enclenché en 1975 l'engrenage de l'avortement en France par la loi qui porte son nom.

« Je ne supporterais pas de ne pas être libre »

Attaché à la liberté d'action et de penser, Luc Ravel n'hésite pas à s'aventurer sur le terrain du politiquement incorrect.

UN ÉVÊQUE EST-IL LIBRE ? « Je ne supporterais pas de ne pas être libre, on serait quasi-physique. Je parle beaucoup de liberté. Dans nous a rendus libres, c'est ça le salut. C'est très important. » L'interview est enregistrée. Il le sait, ça ne l'empêche pas de commiquer, à l'appui d'un développement sur le déclin démographique de l'Europe, la théorie du Grand Remplacement, une formule dont l'extrême droite fait son miel.

Il est question, à cet endroit de la conversation, d'un éditorial qu'il a signé dans le mensuel d'information de l'aumônerie militaire catholique des armées, Egeté, juste après les attentats de janvier 2015. Luc Ravel y dénonçait les « terroristes de la pensée, prescripteurs de la laïcité, adversaires de la République » et opposa les 17 victimes du terrorisme aux 200 000 victimes de 1791. Le ministère de la Défense a fait dire son logo de la revue quelques semaines plus tard. « Est-ce que je l'aurais écrit autrement, bien contenté ? Certainement », commente-t-il avec le recul. Mgr Ravel a fait la partie de la commission doctrinale, au sein de la Conférence des évêques de France. Il est fidèle à la position officielle de l'Eglise catholique : pour elle, l'avortement reste un homicide.

« L'avortement n'est pas simplement concédé mais promu, déplore Mgr Ravel. C'est une promotion et ça, je ne peux pas l'accepter, pas que pour une question de foi mais parce que j'aime la France. Ça ne me pose aucun problème, moi qui suis métissé, qu'il y en ait d'autres qui viennent, mais laissons la vie couler avec générosité, c'est l'indice le plus sûr de la force d'une nation et d'une civilisation, c'est très lié. » Et d'enchaîner : « Les croyants musulmans le savent très bien que leur fécondité est telle qu'aujourd'hui, comment ils appellent ça ?… Le Grand Remplacement, ils vous le disent de façon très calme, très positive "mais de toute façon, un jour tout ça, ça sera à nous…" ». Avant de conseiller que, peut-être, l'Histoire tranchera autrement. ■ M. A.-S.

Luc Ravel, dans son bureau à l'archevêché. **Ils devise est « que votre oui soit oui ».** PHOTO DNA – CÉDRIC JOURNET

> *« Monseigneur » Luc Ravel est polytechnicien et ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il a poursuivi des études de philosophie et de théologie à l'abbaye Saint-Pierre de Champagne, en Ardèche et à l'université de Poitiers.*
>
> *Il prononce sa profession solennelle le 7 décembre 1985 chez les chanoines réguliers de Saint-Victor, ordre affilié à la confédération des chanoines réguliers de saint Augustin, et est ordonné prêtre le 25 juin 1988. Extrait de sa fiche biographique*

Alain Escada : « Ne pleurez pas Simone Veil, avorteuse, immigrationniste et mondialiste »

Source: http://medias-catholique.info/alain-escada-ne-pleurez-pas-simone-veil-avorteuse-immigrationniste-et-mondialiste/8746
By Léo Kersauzie on July 5th, 2017

Ne pleurez pas Simone Veil, avorteuse, immigrationniste et mondialiste

Comme il est effarant de voir la facilité avec laquelle l'opinion publique se fait manipuler. Le torrent d'éloges pour la défunte Simone Veil en est la parfaite illustration.

Dès l'annonce de sa mort, les communiqués dithyrambiques sont parvenus de l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, sans la moindre exception. Les mêmes portraits flatteurs de la défunte se retrouvaient sous la signature de tous les journalistes en vue, d'innombrables vedettes de la télé, du cinéma ou de la chanson, de multiples pseudo-intellectuels et philosophes, des diverses obédiences maçonniques ainsi que de représentants du judaïsme, de l'islam et du christianisme.

Trois trahisons doivent être soulignées.

– Du côté des médias que certains imaginent de notre camp, le magazine "conservateur" *Valeurs Actuelles* s'est fendu ce 5 juillet d'un éditorial intitulé "*Merci Madame, chère Simone Veil*" !

– Du côté politique, tant Christine Boutin, fondatrice du PCD, que Marine Le Pen et l'essentiel de l'état-major du Front National ont rendu hommage à Simone Veil, la présentant comme un personnage exemplaire. Et ce mercredi 5 juillet, le Front National était officiellement représenté par deux de ses députés lors de la cérémonie d'hommage à Simone Veil organisée aux Invalides sous la présidence d'Emmanuel Macron.

– Du côté religieux, la Conférence des Evêques de France s'est jointe à ce concert de louanges.

Certains m'objecteront qu'il faut tenir compte des différentes facettes de Simone Veil.

Alors, à quelle Simone Veil ces traîtres ont-il rendu hommage ?

A Simone Veil l'avorteuse, la mère de la loi qui a permis depuis 1974 plus de huit millions d'avortements en France ?

A Simone Veil l'immigrationniste, qui a combattu avec succès le projet défendu par Valéry Giscard d'Estaing entre 1978 et 1980 d'organiser le rapatriement de 100.000 immigrés par an ?

A Simone Veil l'européiste, qui a œuvré à la construction d'institutions européennes qui se veulent l'antichambre du gouvernement mondial ?

En ce qui concerne CIVITAS, nous ne rendons hommage à aucune des entreprises nuisibles de Simone Veil. Nos pensées et nos prières vont aux millions de ses pauvres petites victimes innocentes. Et nous répétons notre revendication d'abroger la loi Veil.

Honte aux traîtres qui encensent une représentante de la culture de mort et de l'anti-France dont toute l'action politique a servi les plans de la franc-maçonnerie.

Alain Escada,

président de Civitas

Donald Trump au secours du bébé Charlie Gard

Source: http://medias-catholique.info/donald-trump-au-secours-du-bebe-charlie-gard/8739
By Francesca de Villasmundo on July 5th, 2017

Le renvoi de quelques jours de l'euthanasie du petit Charlie Gard destiné par les médecins à mourir *« au nom de la dignité humaine »* lui sauvera peut-être la vie, jusqu'à ce que la mort naturelle ne l'emporte.

Une campagne de sensibilisation sur son cas et un appel à l'aide au président des États-Unis avaient été lancés par différents mouvements pro-vie afin que soit respectée la décision des parents de l'emmener se faire soigner de façon expérimentale de l'autre côté de l'Atlantique.

Appel entendu par Donald Trump. De la Maison Blanche est arrivée un tweet : *«Si nous pouvons aider le petit Charlie Gard, comme nos amis de Grande-Bretagne et le pape, nous serons heureux de le faire. »*

Un porte-parole a ensuite précisé que Trump n'a pas souhaité parler avec les parents de l'enfant pour ne pas exercer de pression mais que les membres de l'administration ont eu des contacts directs, facilités par le gouvernement de Theresa May qui s'est limitée à dire : *« Toutes nos pensées sont avec Charlie et sa famille. »*

Cette initiative de Washington, précise Vatican Insider, est soutenue par des médecins américains *« qui proposent d'appliquer gratuitement ce traitement expérimental »* et par un hôpital qui le recevrait.

Francesca de Villasmundo

Œcuménisme conciliaire : la doctrine des apôtres Saint Pierre et Saint Paul revisitée par le pape François

Source: http://medias-catholique.info/oecumenisme-conciliaire-la-doctrine-des-apotres-saint-pierre-et-saint-paul-revisitee-par-le-pape-francois/8480
By Francesca de Villasmundo on June 29th, 2017

Tout est permis au nom de l'œcuménisme conciliaire : même le révisionnisme historique.

Afin de promouvoir le retour *« à la pleine communion »* entre orthodoxes et catholiques, le pape François revisite à sa manière la doctrine des apôtres Saint Pierre et Saint Paul. A l'entendre l'un aurait été orthodoxe avant l'heure et l'autre catholique, cette division aurait toujours existé sous la forme pré-conciliaire de *« l'une unité dans la diversité »*!

A l'occasion de la venue à Rome d'une délégation du Patriarcat œcuménique de Constantinople afin de prendre part dans la basilique Saint-Pierre de Rome à la célébration de la solennité des Saints Pierre et Paul du 29 juin, l'actuel détenteur du trône pétrinien a exposé, dans ce but œcuménique, une relecture innovante du premier millénaire du christianisme et de la vie des deux disciples du Christ.

> *« L'échange de délégation entre l'Église de Rome et l'Église de Constantinople, à l'occasion des respectives fêtes patronales, accroît en nous le souhait de rétablir pleinement la communion entre catholiques et orthodoxes, que déjà nous goûtons dans cette rencontre fraternelle, dans la prière partagée et dans le service commun envers l'Évangile »*

a énoncé Jorge Maria Bergoglio en recevant au Vatican , hier mercredi 28 juin, les représentants de Bartolomé Ier, patriarche de Constantinople.

> *« L'expérience du premier millénaire, dans lequel les chrétiens d'Orient et d'Occident participaient au même repas eucharistique, d'un côté en gardant ensemble les mêmes vérités de foi et de l'autre en cultivant différentes traditions théologiques, spirituelles et canoniques compatibles avec l'enseignement des Apôtres et des Conciles œcuméniques, est un point de référence nécessaire et source d'inspiration pour la recherche du rétablissement de la pleine communion dans les actuelles conditions, communion qui ne soit pas une uniformité homologuée. »*
>
> *« Pierre et Paul, a continué le pape François, et c'est là où il revisite l'histoire à sa façon, disciples et apôtres du Christ, ont servi le Seigneur avec des styles différents. Cependant, même dans leur diversité, ils ont tous les deux témoigné de l'amour miséricordieux de Dieu le Père, duquel chacun, à sa manière, a eu une profonde expérience, jusqu'à offrir en sacrifice sa propre vie. Pour cela, depuis des temps anciens, l'Église en Orient et en Occident [à noter que François dans ce discours adressé à des Orthodoxes ne parle que d'une seule Église en Orient et en Occident qui semble donc perdurer à travers les siècles et le schisme (sic)] réunit en une seule célébration la mémoire du martyr de Pierre et de Paul. Il est juste en effet de célébrer ensemble leur offrande pour l'amour du Seigneur, qui en même temps fait mémoire de l'unité dans la diversité. Comme vous le savez bien l'iconographie représente les deux apôtres embrassés, prophétie de l'unique communion ecclésiale dans*

> *laquelle les légitimes différences doivent coexister. »*

Dans le contexte de cette visite œcuménique des orthodoxes au Vatican, ce discours ambigu laisse planer le doute sur l'unité de foi entre les deux apôtres, le premier pape et l'Apôtre des Gentils. Jorge Maria Bergoglio ne s'avise pas à nier frontalement l'unité de foi entre Pierre et Paul mais, opportuniste, il sous-entend des *« diversités »* de doctrine et de pratique chez ces deux piliers de l'Église naissante . E n usant d'un langage flou et imprécis, le pape argentin avance l'idée qu'entre les martyrs Pierre et Paul existaient des divergences doctrinale, théologique et spirituelle qui seraient la source des différences entre les orthodoxes et les catholiques d'aujourd'hui. Pour asseoir son message œcuménique dans une Tradition revisitée ! Une telle vision œcuménique de la vie des deux apôtres sert en somme à relativiser et à minimiser la désunion doctrinale profonde entre les deux communautés chrétiennes.

S'il est exact que Saint Pierre et Saint Paul ont eu chacun leur charisme propre, une spiritualité personnelle, des dons spécifiques, des chemins différents pour aller au Christ et témoigner de Lui, préfiguration de la diversité des Ordres et Congrégations religieuses au sein de l'Église catholique, l'enseignement des disciples du Christ se fondait en revanche sur une même profession de foi, une unité de doctrine, sur Une seule Église, Sainte, Catholique et Apostolique. Ce qui n'est pas le cas entre les catholiques et les orthodoxes hérétiques et schismatiques, ces derniers niant certains des dogmes de la foi catholique et la primauté de Pierre.

Saint Pierre et Saint Paul furent les deux colonnes de l'Église romaine naissante et non les précurseurs de deux branches d'une Église post-conciliaire *unie dans les diversités* orthodoxe et catholique, comme le laisseraient supposer les insinuations du message bergoglien.

Francesca de Villasmundo

La bien-pensance pleure Simone Veil sans se soucier de ses millions d'innocentes petites victimes

Source: http://medias-catholique.info/la-bien-pensance-pleure-simone-veil-sans-se-soucier-de-ses-millions-dinnocentes-petites-victimes/8488

By Pierre-Alain Depauw on June 30th, 2017

Annonce a été faite du décès ce 30 juin de Simone Veil, née Jacob.

Entrée dans la magistrature comme haut fonctionnaire, elle devient ministre de la Santé, en mai 1974 et fait adopter la « loi Veil », promulguée le 17 janvier 1975, qui dépénalise l'avortement devenu par une contorsion du langage « l'interruption volontaire de grossesse ».

On sait moins que c'est également Simone Veil qui fait échouer le projet de retours forcés de 100.000 Algériens par an prôné par Valéry Giscard d'Estaing.

Ensuite, de 1979 à 1982, Simone Veil devient présidente du Parlement européen et reçoit en 1981 reçoit le Prix International Charlemagne. Elle revient dans le gouvernement Édouard Balladur, puis est envoyée au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007.

Encensée par le politiquement correct, Simone Veil entre à l'Académie française le 20 novembre 2008, reçue solennellement le 18 mars 2010 par le versatile Jean d'Ormesson.

Aujourd'hui, c'est un concert unanime de louanges qui s'empare des médias mainstream et de la classe politique, préfigurant un formatage digne de l'opération « Je suis Charlie », sans se soucier aucunement des millions de petites victimes innocentes de la loi Veil.

L'empire des ténèbres a gagné : le petit Charlie a été euthanasié dans un silence ecclésiastique assourdissant

Source: http://medias-catholique.info/lempire-des-tenebres-a-gagne-le-petit-charlie-a-ete-euthanasie-dans-un-silence-ecclesiastique-assourdissant/8512

By Francesca de Villasmundo on June 30th, 2017

C'est une triste histoire, révoltante, inique, qui a atteint aujourd'hui le summum de l'horreur à cause de l'acharnement judiciaire et médical. Dans le silence des bonnes consciences morales assourdissant !

A Londres, au Great Ormond Street Hospital, le cœur du petit Charlie de 10 mois a cessé de battre parce que les médecins, soutenus par les juges londoniens et ceux de la Cour Européenne des droits de l'homme, en ont décidé ainsi malgré l'opposition de ses parents, Connie Yates et Chris Gard qui se sont battus jusqu'au bout pour que leur fils continue à vivre.

Né le 4 août dernier, les médecins diagnostiquent rapidement qu'il souffre d'une maladie génétique rare, le syndrome de dépérissement mitochondriale qui provoque le progressif et inexorable dépérissement des muscles. Pour les pontes de l'hôpital Great Ormond Street Hospital où il est hospitalisé, la maladie est incurable. L'enfant est dans un service de soins intensifs, intubé, maintenu en vie avec une machine. Selon les médecins, la santé de Charlie n'a aucune chance de s'améliorer ni le bébé de vivre longtemps. Les spécialistes soutiennent que Charlie ne peut ni sentir, ni bouger, ni pleurer ou déglutir et que ses poumons ne fonctionnent que grâce à la machine. C'est pourquoi ils finissent pas décider qu'il serait préférable d'arrêter les soins, de le débrancher et de le laisser mourir afin disent-ils d'éviter à l'enfant des souffrances ultérieures.

Les parents se sont immédiatement opposés à cette décision médicale et ont entamé alors une longue bataille juridique. Ils souhaitent en effet emmener leur enfant aux États-Unis pour le soumettre à une nouvelle thérapie. Pour payer ces nouveaux soins, ils ont lancé une levée de fond sur internet et ont réussi à récolter 1,2 millions de livres sterling, une somme largement suffisante pour soigner Charlie.

> *« Charlie réussi à bouger la bouche, les mains, ont raconté les parents à la BBC en avril dernier. Il ne les ouvre pas complètement, mais il peut ouvrir les yeux et nous voir, il peut réagir à notre présence. Nous ne pensons pas qu'il soit en train de souffrir. Nous voulons seulement qu'il nous soit donné une possibilité. Ce ne sera pas une thérapie définitive mais cela l'aidera à vivre. S'il se suave ce sera magnifique. Le juge doit nous faire confiance, nous sommes ses parents. »*

Mais les juges de la Haute Cour de Londres ont donné raison à l'institution médicale. Le juge Francis a expliqué :

> *« C'est avec la plus profonde tristesse dans le cœur mais aussi avec la plus grande attention pour l'intérêt du petit Charlie que j'ai pris cette décision. Charlie doit pouvoir mourir dans la dignité. »*

Et c'est donc au nom de cette dignité abstraite, que Charlie ne connaît pas alors qu'il connaît les bras aimants de ses parents, que le juge a permis que l'enfant soit tout simplement euthanasié par les médecins. Car c'est bien de l'euthanasie d'une vie que des médecins jugent ne pas valoir la peine d'être vécue qu'il s'agit. La Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, saisie par les parents pour contrer cette décision britannique, s'est alignée elle-aussi, mercredi dernier 28 juin, sur la décision des médecins et la sentence des juges anglais. En voilà une bien hypocrite qui parle accueil des migrants et émet sans scrupules une sentence de mort envers un enfant qui a le malheur d'être malade !

Le petit Charlie est mort aujourd'hui à cause d'une dignité humaine qui enlève toute espérance, qui soustrait un enfant à l'amour de ses parents, qui décide qui peut vivre, qui doit mourir. Bienvenu dans *le meilleur des mondes…*

Et cerise sur ce gâteau empoisonné, l'hôpital a refusé leur dernier souhait aux parents éprouvés. Ceux-ci auraient désiré ramener leur enfant chez eux afin qu'il puisse s'éteindre dans le petit berceau qu'ils lui avaient préparé. Le transfert de l'enfant de l'hôpital à la maison aurait été trop dangereux ont retenus des médecins cruels et inconséquents qui ont tout fait pour obtenir l'euthanasie de Charlie mais ont eu peur qu'il ne meurt en-dehors de leur hôpital devenu ainsi un mouroir !

Le politicien italien Beppe Grillo pour une fois a eu une phrase choc et vraie sur les juges de la Cour des droits de l'homme de Strasbourg qui n'ont même pas *« essayé,* écrit-il sur son blog, *une tentative de conciliation comme fit Pilate »* avec les juges britanniques afin de laisser les parents emmener Charlie, qui n'est pas en phase terminale mais a une maladie incurable, aux États-Unis : *« Ils sont pire que Pilate»* est sa sentence lapidaire.

La parlementaire italienne Eugenia Roccella, ancienne féministe de gauche, devenu une icône du *Family Day* en faveur de la famille traditionnelle a lancé de son côté un appel public au pape François ces jours derniers :

> *« Le pape nous a expliqué qu'il voit l'Église comme un hôpital de campagne après une bataille. Et bien, je suis sûre que dans cet hôpital il y a une petite place pour Charlie, vraiment le dernier des derniers, si petit et innocent. Pape Bergoglio qui nous a invité à être des extrémistes seulement dans la Charité, pourrait prêter sa voix influente à Charlie, qui n'en a pas pour se lamenter ni pour demander de l'aide. »*

Même le site ultra-papolâtre, les Papa Boys 3.0 s'est interrogé, il y a deux jours, sur le silence de l'Église en espérant un sursaut, qui n'est pas venu, de la hiérarchie ecclésiastique pour la vie de Charlie :

> *«Le monde du spectacle, toujours prêt à la défense des minorités (rappelez-vous les rubans arc-en-ciel au festival de Sanremo) et des pauvres se tait bruyamment. Même le monde politique, toujours capable de chevaucher ces histoires pour raisons électoralistes, semble ignorer cet événement le laissant entre les mains de la magistrature. Le silence, c'est le chemin choisi également par ceux qui devraient défendre la vie des plus faibles sans aucune condition et au-delà de tout calcul politique : l'Église catholique. Comment est-il possible que les évêques, les cardinaux et le pape lui-même ne se sentent pas le devoir de demander des éclaircissements sur cette affaire ? »*

Le journaliste Antonio Socci a rappelé le sort de l'enfant syrien Aylan mort sur les côtes turques dont la photo a fait le tour du monde et fait pleurer dans les chaumières. Il s'est demandé pourquoi la vie de Charlie vaut moins que celle d'Aylan, pourquoi elle a moins d'intérêt pour les médias du système… Poser cette question c'est déjà y répondre, les causes idéologiques ne sont pas les mêmes : l'un est devenu le symbole de l'accueil inconditionnel que l'Europe doit pratiquer envers tous les migrants, l'autre n'est qu'un petit Anglais dont les parents refusent l'euthanasie décrétée salvatrice par une conscience morale universelle qui tient entre ses mains dictatoriales le fil de la vie et de la mort.

Du pape François, vers qui de nombreux catholiques se sont tournés pour obtenir son appui en faveur des parents de Charlie, rien n'est venu : pas une parole n'a été prononcée ou écrite sur son compte Twitter pour que Charlie Gard vive. Un silence de mort qui anticipe le froid de la tombe ! Charlie ne devait pas être une de ses priorités comme les migrants, le mur de Trump, le réchauffement climatique…

Francesca de Villasmundo

Mort de Simone Veil : quand les informations se télescopent

Source: http://medias-catholique.info/mort-de-simone-veil-quand-les-informations-se-telescopent/8534

By Hristo Xiep on June 30th, 2017

Simone Jacob, épouse Veil, est donc morte en ce 30 juin, quelques jours avant son 90e anniversaire, la veille de la Fête du Très Précieux Sang, comme un symbole de celui qu'elle a fait verser. Peut-être vit-elle actuellement le sort que Jean Alessandrini lui réservait dans le premier tome des *Contes d'Europe* ? Terrassée par une crise cardiaque en plein conseil des ministres, elle serait condamnée par Dieu à errer dans les limbes jusqu'à la fins des temps, entourée par les millions d'enfants exterminés par sa loi (au bas mot 8,5 millions de petits Français liquidées par ses soins) et qu'elle doit consoler ? Hélas, si la miséricorde nous impose d'espérer pour elle qu'elle ait eu le repentir avant d'expirer, il est à craindre que le feu éternel ne la dévore, torturée par les anges maudits dont elle a accompli l'oeuvre de damnation.

Je laisse à mes confrères le soin de rappeler qui était cette femme, tout au plus me bornerais-je a rappeler qu'elle avait consterné ses fans à la fin de sa vie en participant à la Manif pour tous contre le mariage gay. Un peu comme si Dutroux manifestait contre les violences conjugales.

Quelques minutes avant d'apprendre sa comparution devant le tribunal divin (et ses talents d'avocate ne lui serviront à rien), je recevais un article de la féministe pro-avortement Nicole Valentine qui dans les colonnes de *Medusa Magazine* du 21 juin prône l'avortement pour la race blanche (dont elle ne fait pas partie) : « *Femmes blanches, c'est le moment de faire votre travail ! Vos enfants blancs renforcent la société du suprématisme blanc qui vous bénéficie. Si vous prétendez être progressiste et que vous voulez donner naissance à un enfant blanc de votre propre choix, alors vous êtes hypocrite* ». S'en suit un long laïus appelant à l'extermination des blancs.

Généralement, on remarque que les partisans de l'avortement sont les mêmes, exactement les mêmes, que ceux du métissage, de l'invasion migratoire, du communisme et de l'ordre moral républicain… Ce qui n'est que logique, puisque la haine de la vie est le moteur de cette idéologie démoniaque. Le Père Jean-Jacques Marziac disait dans son livre *La Troisième guerre mondiale est commencée, mais Dieu règne* que l'on était actuellement en pleine troisième guerre mondiale opposant les forces des ténèbres et celles de Dieu. Le dissident Henri de Fersan disait dans *L'Eglise catholique et le nazisme* que la Seconde Guerre Mondiale opposait les forces spirituelles aux idéologies matérialistes. Quant à la Première Guerre Mondiale, il s'agissait du combat entre l'Eglise et les Loges.

Comme le disait l'autre, un fait qui en rejoint un autre est une coïncidence, deux une présomption, trois un complot. La guerre est totale, sur tous les fronts, et aucune victoire n'est possible sans une désinfection totale de la société des miasmes qui la contaminent. Cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant…

Pour finir, un petit intermède musical, approuvé par un prêtre de mes amis qui la considérait comme « *un démon incarné* ». Non, ce n'est pas un requiem…

Hristo XIEP

Néo-FN : Marine Le Pen, Florian Philippot et Gilbert Collard rendent hommage à l'avorteuse Simone Veil

Source: http://medias-catholique.info/neo-fn-marine-le-pen-florian-philippot-et-gilbert-collard-rendent-hommage-a-lavorteuse-simone-veil/8519

By Pierre-Alain Depauw on June 30th, 2017

Le néo-FN est en proie à un revirement idéologique, comme en témoigne le sujet de l'immigration devenu trop « anxiogène » pour une partie des cadres du FN en « refondation ».

Un autre sujet – l'avortement – témoigne également du revirement idéologique de ce parti. Et le décès de Simone Veil vient y apporter un éclairage tout particulier.

En juin 1979, le Front National d'origine ne pardonnait pas à Simone Veil sa loi dépénalisant l'avortement et venait perturber le meeting de la politicienne mortifère.

En 1980, le Front National distribuait encore un tract réclamant l'abrogation de la loi Veil et une affiche explicite couvrait les murs.

Aujourd'hui, malgré ses crises internes, le néo-FN parvient à refaire une

quasi unité pour rendre hommage à Simone Veil ! De Marine Le Pen à Florian Philippot, en passant par Gilbert Collard, le nouveau député Ludovic Pajot, son compère Sébastien Chenu ou Dominique Bilde (eurodéputé FN et mère du nouveau député Bruno Bilde), tous y vont de leur petit mot affectueux.

Décidément, le FN n'est plus le FN…

> *Communiqué de presse de Marine Le Pen, Présidente du Front National*
>
> *Nous apprenons ce matin le décès de Madame Simone Veil, une femme qui aura incontestablement marqué de son empreinte la vie politique française.*
> *Je présente à sa famille et à ses proches mes condoléances les plus sincères. J'ai aussi une pensée pour sa famille politique, avec qui Simone Veil a défendu ses convictions avec constance. Je salue enfin le combat pour la Mémoire qui fut celui de toute sa vie.*

> *Une Immortelle, une intelligence est partie. Pensées pour sa famille et ses proches. #SimoneVeil*
>
> *— Florian Philippot (@f_philippot) 30 juin 2017*

> *Figure de la politique Française, femme de combat, elle a symbolisé le droit des femmes et le devoir de mémoire. Sincères condoléances. pic.twitter.com/qCR3MKAccE*
>
> *— Gilbert Collard (@GilbertCollard) 30 juin 2017*

> *Hommage à cette grande dame qui a toujours fait de la politique dans la dignité et le respect du peuple*
>
> 🇫🇷
>
> *pic.twitter.com/T3PrY93MF6*
>
> *— Philippe Murer*
>
> 🇫🇷
>
> *(@PhilippeMurer) 30 juin 2017*

> 🖋
>
> *Ma réaction au décès de Madame Simone #Veil : https://t.co/qtAG8v7pTn*
>
> *— Marine Le Pen (@MLP_officiel) 30 juin 2017*

> *Non bien sûr Mais une grande dame oui #Respecthttps://t.co/3RfxaMhD2p*
>
> *— Dominique Bilde (@DominiqueBilde) 30 juin 2017*

> *Hommage à Simone Veil, une grande dame qui aura marqué la vie politique française. pic.twitter.com/nfciI1Co9d*
>
> *— Ludovic PAJOT (@ludovicpajot) 30 juin 2017*

> *Hommage et à la courageuse Simone Veil. Au delà des opinions, se battre pour la liberté demeure le plus beau des combats*
>
> *— Sébastien Chenu (@sebchenu) 30 juin 2017*

Querelle maçonnique entre la secrétaire d'Etat Marlène Schiappa et l'ex-journaliste Françoise Laborde

Source: http://medias-catholique.info/querelle-maconnique-entre-la-secretaire-detat-marlene-schiappa-et-lex-journaliste-francoise-laborde/8672

By Pierre-Alain Depauw on July 1st, 2017

Les querelles étalées sur le réseau social Twitter peuvent parfois être très révélatrices. Dans le cas présent, un désaccord public entre la nouvelle secrétaire d'État à l'Égalité femme-homme, Marlène Schiappa, et l'ancienne présentatrice du journal télévisé Françoise Laborde, a permis de confirmer que toutes les deux sont « sœurs » au sein de la franc-maçonnerie.

Marlène Schiappa, celle qui voudrait interdire la diffusion de la messe à la télévision, a diffusé le 28 juin ce tweet apparemment anodin : *« Nos politiques publiques d'égalité femmes hommes doivent être adaptées à la spécificité de chaque territoire. »* Le lecteur « profane » n'y voit rien de particulier. Mais cela déclenche rapidement un échange vif entre « initiés » à la franc-maçonnerie.

L'opposition vient tout d'abord de Françoise Laborde. Celle-ci n'est pas une inconnue. Elle a présenté les journaux télévisés sur *France 2*, puis a siégé au Conseil supérieur de l'audiovisuel de 2009 à 2015. Elle est membre du Haut Conseil à l'Egalité et préside le réseau « Pour les Femmes dans les Médias ».

Françoise Laborde préside aussi le Club des Amis du Refuge qui regroupe les parrains et marraines médiatiques et fortunés de l'association pour LGBT Le Refuge.

Françoise Laborde s'y retrouve en compagnie de Jean-Luc Romero, militant homosexuel et aussi président de l'Association pour le Droit de

Mourir dans la Dignité qui milite pour l'euthanasie.

Cela n'empêche pas les naïfs de croire que Françoise Laborde est une bonne chrétienne. Sur le photo de son profil Twitter, elle arbore une croix autour du cou. Et elle s'affiche même à quelques activités caritatives en faveur des chrétiens d'Orient.

Mais il faut se méfier des apparences destinées à tromper les gogos.

Car Françoise Laborde est bien franc-maçonne. Et lorsqu'elle s'adresse à Marlène Schiappa, également franc-maçonne, elle le fait en langage maçonnique, utilisant un vocabulaire codifié selon le rituel de la franc-maçonnerie.

Lorsque Françoise Laborde termine un tweet par *« J'ai dit »*, c'est la phrase rituelle par laquelle un franc-maçon conclut une « planche », c'est-à-dire un bref exposé dans le cadre d'une « tenue », terme utilisé pour une réunion réservée aux francs-maçons.

Les autres intervenants du dialogue que l'on peut retrouver ci-dessous utilisent également le vocabulaire maçonnique.

L'intervenant au pseudonyme Cincinnatus écrit : *« Il faut continuer le combat de l'universalité avec force et vigueur »*, autre formule rituelle utilisée quand une réunion maçonnique a été interrompue et qu'elle reprend. Le « Vénérable Maître » prononce alors les mots : *« Les travaux reprennent force et vigueur »*. La réplique de Françoise Laborde *« Surtout pour qui sait épeler ! »* est une allusion maçonnique supplémentaire, confirmant qu'elle s'adresse à l'une de ses « sœurs » maçonnes, ici Marlène Schiappa.

Le dénommé Cincinnatus termine d'ailleurs par : *« C'est bon, on a compris le message « lumineux », inutile de défoncer « la porte du temple » »*.

L'échange en question est perçu comme une illustration d'une querelle maçonnique.

Le magazine *La Vie* écrit à ce sujet :

> *Une telle entorse publique à l'étiquette maçonnique est révélatrice des tensions qui agitent la franc-maçonnerie dite « adogmatique », celle qui, du Grand Orient de France à la Grande Loge féminine de France en passant par la Grande Loge de France, se préoccupe de sujets sociétaux. Car la rupture est désormais consommée entre « anciennes » (féministes universalistes, pour qui les droits de la femme sont inaliénables, quelles que soient les cultures et les époques) et « modernes », pour qui le féminisme doit s'adapter à chaque culture sous peine de n'être qu'un avatar du colonialisme. Ce second féminisme, dont se réclame plus ou moins ouvertement la nouvelle secrétaire d'État, défend par exemple le droit à l'autodétermination des femmes musulmanes, afin que celles qui souhaitent porter le voile intégral le puissent, quand les premières veulent l'interdiction du vêtement controversé. En un mot, une femme musulmane voilée à qui on demande de retirer son voile est-elle une victime aliénée du sexisme à caractère religieux que l'on libère ou une musulmane consciente des implications de son geste dont on viole la conscience avec un paternalisme colonialiste ?*
>
> *Parce qu'il touche à deux sujets fondamentaux pour la gauche – la laïcité et le féminisme –, le sujet est explosif dans tous les organisations se réclamant du progressisme. Au Parti socialiste, le candidat malheureux à la présidentielle, Benoît Hamon, penchait plutôt du côté des néoféministes, comme l'écrasante majorité des cadres de son parti. Le candidat Macron s'était bien gardé, de son côté, d'aller si loin dans l'analyse : il s'était contenté de reprendre le plus petit dénominateur commun des deux féminismes (accès sans frein à la contraception et à l'IVG) ; mais sa conception anglo-saxonne de la laïcité le rapproche là aussi des néoféministes.*
>
> *Il semble que la ligne de fracture séparant néo-laïcs et néo-féministes d'un côté, et laïcs et féministes old school de l'autre passe aussi par les obédiences. Les premières seraient plutôt à la Grande Loge féminine de France, où le féminisme historique serait supplanté au niveau des instances de gouvernement par des représentantes du néo-féminisme. Le dernier Convent (assemblée générale annuelle) de la GLFF aurait ainsi été houleux, un appel à soutenir Benoît Hamon ayant été évité de justesse par les « historiques ». Les seconds seraient plus présents au sein du Grand Orient de France, désormais mixte.*

La Conférence des évêques de France rend hommage à l'avorteuse Simone Veil

Source: http://medias-catholique.info/la-conference-des-eveques-de-france-rend-hommage-a-lavorteuse-simone-veil/8676

By Pierre-Alain Depauw on July 1st, 2017

Hallucinant et écœurant ! Le compte Twitter géré par la Conférence des évêques de France rend hommage à Simone Veil sans émettre une pensée pour les millions de victimes de la loi Veil.

Comme il est le loin le temps où l'Eglise catholique enseignait de beaux modèles, comme Saint Louis ou Sainte Jeanne d'Arc. Aujourd'hui, les évêques modernistes ne sont que compromission et trahison de la doctrine catholique.

Archives – Abbé Beauvais : « Repens-toi, Simone ! »

Source: http://medias-catholique.info/archives-abbe-beauvais-repens-toi-simone/8679

By Pierre-Alain Depauw on July 1st, 2017

Images d'archives – Mars 2010, quelques centaines de militants pro-vie sont rassemblés devant l'Académie française pour protester contre l'entrée de Simone Veil, faite académicienne.

Récitation du chapelet et harangues alternent. L'abbé Xavier Beauvais prononce quelques mots et lance un mémorable « Repens-toi, Simone ! ».

L'Abbe Beauvais : « repens-toi, Simone ! » *par RiposteCatholique*

« Les actes de Simone Veil sont horribles » (Dr Xavier Dor)

Source: http://medias-catholique.info/les-actes-de-simone-veil-sont-horribles-dr-xavier-dor/8687

By Léo Kersauzie on July 1st, 2017

Tandis que peu de voix discordantes osent interrompre le concert de louanges qui entoure Simone Veil depuis l'annonce de son décès, nous croyons utile de republier l'article du Docteur Dor paru dans le journal Présent du 17 mars 2010.

18 mars 2010 : entrée de la culture de mort à l'Académie française

La culture de mort est entrée dans notre société en 1967, le 28 décembre, jour anniversaire du massacre des Saints Innocents. L'auteur de la loi qui a autorisé l'usage de la pilule et la contraception est Lucien Neuwirth, franc-maçon, ce qui n'a jamais effrayé le gaullisme, même vieillissant.

La loi avait été précédée le 23 septembre de la même année par une redéfinition, dans le Code de la santé publique, du mot « médicament » : substance permettant de soigner et, éventuellement, guérir, mais aussi « capable de modifier les fonctions organiques ». Les choses iront si loin que l'on parlera d'IVG médicamenteuse, mortelle pour l'enfant et non sans danger pour la mère.

La pilule qui s'oppose à la fécondation a été présentée comme moyen d'éviter un avortement. En réalité – tout est là – la contraception n'a d'autre but que la libération sexuelle séparant la sexualité et la fécondité.

La chose est si claire que le MFPF (Mouvement français pour le planning familial) a inscrit dans ses statuts : art. 1-5, « le droit à la contraception et à l'avortement ».

La contraception est une guerre déclarée à la chasteté, à la fidélité, à la maîtrise de soi, ouvrant la porte à la débauche et au meurtre.

Restait la loi de 1920 qui poursuivait et condamnait l'avortement. Il fallait compléter la loi de 1967. Suivit une campagne effrénée des féministes. Giscard, pour se faire élire à la présidence en 1974, fit le tour des loges. Et ce fut la loi Giscard-Chirac-Veil, dite loi Veil. Elle fut votée le 29 novembre à 3 h 40 du matin : la gauche avait fait bloc et la droite avait apporté le tiers de ses voix. La loi fut appliquée le 17 janvier 1975.

D'où viennent les lois de 1967, 1975 et les suivantes ? Elles sont les filles de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1789, art. 6, tiré du *Contrat Social* de Jean-Jacques Rousseau : « La loi est l'expression de la volonté générale. »

L'homme, désormais, décide lui-même du bien, du mal, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste. Il ne dépend plus de la raison droite, celle d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin mais de la raison seule, celle des Encyclopédistes et de Robespierre.

L'Académie française a été fondée sous Louis XIII par un cardinal respectueux de la loi divine. C'est maintenant le règne des Droits de l'homme sans Dieu, d'une République qui donne le droit à l'élimination des plus faibles.

En abrogeant la loi de 1920, faisant ainsi sauter le dernier verrou, la loi Veil n'a pas fondé la culture de mort mais elle l'a consacrée. Sa consécration est un sacrilège et ce sacrilège est celui de la transgression de la loi divine et de la loi naturelle, non par changement de civilisation mais par sa négation : l'élimination du plus faible et de l'innocent.

La loi a tout perverti :

La justice. En dépouillant de toute protection juridique l'enfant non né de moins de 10 semaines : on peut le considérer et le traiter comme une chose.

La médecine. Pour être sans danger, l'avortement doit être propre. Le crime doit être médicalisé. Le serment d'Hippocrate est expurgé. Toute la profession est sinistrée. Actuellement, plus de 95 % des gynécologues font des avortements. Aucun d'eux ne peut devenir chef de service s'il n'accepte pas d'en pratiquer. La clause de conscience est reconnue aux médecins mais non aux pharmaciens.

Le langage. L'Académie est la gardienne de la langue française, claire et belle. La règle ici est la confusion, celle de Babel :

— si l'article 1er de la loi affirme le principe du respect de la vie dès son « commencement », c'est pour, aussitôt, y déroger.

— la contraception – pilule, implant, stérilet – ne s'oppose plus ou guère à la fécondation mais à la nidation de l'œuf :

elle tue un œuf dans le sein de sa mère. L'avortement est si précoce qu'il passe inaperçu. On appelle contraceptif ce qui, en fait, est le plus souvent abortif.

— médecin-assassin, médicament-poison font d'étranges figures. Le mensonge cache l'homicide.

La conscience. Madame Veil, le 3 mars 1975, un mois et demi après la parution de la loi, a déclaré au *Times* : « En modifiant la loi, vous pouvez modifier fondamentalement le modèle du comportement humain. Cela me fascine. »

La maternité, la paternité, la fratrie, la famille. Une femme peut tuer son père, sa mère, son voisin, c'est gravissime. Mais elle seule peut tuer ou faire tuer son propre enfant. La maternité est inscrite au plus profond d'elle-même et y porter atteinte, c'est la dénaturer. La loi permet de tuer mais ne permet pas de s'en consoler. Le père renonce à sa paternité, la fratrie est prise entre le soupçon, la crainte et la violence : « Et si cela avait été moi ? »

La recherche scientifique. La période embryonnaire, dans l'espèce humaine, dure 8 semaines. La loi est donc un trésor pour tous ceux qui veulent manipuler l'embryon. La liberté de recherche scientifique doit être absolue « contre les interdits moraux » (Alain Bauer). On peut rappeler ici les libertés que prennent les comités d'éthique et les lois bioéthiques.

L'Etat, mené par la franc-maçonnerie et le laïcisme, a fait sienne, sans discontinuité, la culture de mort, chaque gouvernement apportant sa pierre ; il est responsable de millions de morts de futurs citoyens. Servitude des médias, mainmise sur l'Education…

L'Eglise a été contaminée largement. D'après Madame Veil elle-même, la loi ne serait pas passée si les évêques s'y étaient opposés plus fermement. Prudence, pour ne pas dire lâcheté, de nos pasteurs. « Laïcité apaisée », silence des paroisses – complicité même : dans le journal *la Croix* du 1er avril 1993, un Vendredi Saint, Madame Veil était célébrée : « *Prima donna inter pares* », « haute figure morale », « grande figure morale ». Pas un mot sur l'avortement.

Et que dire des catholiques qui utilisent le stérilet ?

Madame Veil a ses partisans, mais au-delà, il y a tous ceux qui ont pour elle de l'admiration et même de la dévotion. Il faut y voir, semble-t-il : l'image de son passé douloureux, l'audace – terrible – de briser un interdit pour libérer la femme… mais à quel prix !

Les honneurs dont elle ne cesse d'être comblée par les pouvoirs publics successifs… L'intérêt des politiques, des féministes, du Planning, des chercheurs, des industriels, des arrivistes…

Mais le plus important est le conditionnement des esprits, celui-là même dont elle parlait lors de son interview au *Times* : « modifier fondamentalement le modèle du comportement humain », celui dont parlait Orwell dans son livre, *1984*, à propos de Big Brother : « 2 + 2 = 5. Je ne te dis pas de le dire, je te dis de le penser. » Il ne s'agit plus ici de Staline mais de la franc-maçonnerie, du mondialisme, du grand capitalisme, de l'athéisme, libéral ou marxiste, de l'anarchie.

Simone Veil a choisi d'en être le symbole populaire. L'a-t-elle fait de gaieté de cœur ? On a du mal à le penser. Nous ne sommes pas là pour la juger, elle ne porte pas toute seule la responsabilité mais ses actes sont horribles.

Orwell terminait son livre en parlant de son héros malheureux, Winston, par cette dernière phrase : « Il aimait Big Brother. » Il faudrait plutôt parler d'aliénation ou de syndrome de Stockholm : on aime la main qui vous frappe.

Xavier Dor

Article extrait du n° 7053 de Présent du Mercredi 17 mars 2010

A faire lire aux évêques de France – Quand l'abbé de Cacqueray dénonçait les millions de meurtres d'enfants innocents commis par la permission expresse de la loi Veil

Source: http://medias-catholique.info/a-faire-lire-aux-eveques-de-france-quand-labbe-de-cacqueray-denoncait-les-millions-de-meurtres-denfants-innocents-commis-par-la-permission-expresse-de-la-loi-veil/8684

By Pierre-Alain Depauw on July 1st, 2017

Nous avons vu ici comment la Conférence des Evêques de France participe de façon éhontée à la nouvelle opération « *Charlie* » qui consiste à faire de l'avorteuse Simone Veil un exemple et un modèle.

Il nous a semblé utile d'y opposer un véritable discours catholique en reproduisant ici le communiqué qu'avait rédigé l'abbé Régis de Cacqueray, alors Supérieur du District de France de la FSSPX et aujourd'hui capucin à Morgon sous le nom de Père Joseph, à l'occasion de l'élection de Simone Veil à l'Académie Française en novembre 2008.

> *L'élection par 22 voix sur 29 de Simone Veil à l'Académie Française en remplacement de Pierre Messmer est à marquer d'une pierre noire et à considérer comme un jour de deuil, de désolation et de honte pour la France, jadis appelée Fille aînée de l'Eglise.*
>
> *La palme de l'hypocrisie revient à « La Croix », quotidien « chrétien » qui déclarait la veille de cette funeste élection en se référant au parcours de Madame Veil : « C'est peut-être cela qui fera d'elle une « immortelle », digne successeur de Pierre Messmer » (sic). La froide neutralité de ce journal face au véritable crime*

organisé de l'avortement sans oser dénoncer celle qui est à l'origine de sa libéralisation provoque un véritable dégoût et une profonde tristesse.

Quant au clergé son honneur aurait pu être relevé si Mgr Claude Dagens, académicien lui aussi, évêque catholique et membre de la Commission doctrinale de la Conférence Episcopale de France, avait eu le sursaut de rappeler les plus de sept millions de meurtres d'enfants innocents commis par la permission expresse de la loi Veil.

Après avoir vainement attendu de la hiérarchie catholique de France une déclaration indignée à l'annonce de la candidature de Simone Veil, il serait du devoir impérieux de Mgr Dagens de marquer solennellement sa désapprobation en refusant de siéger auprès de la responsable légale du contemporain massacre des innocents.

Nous attendrions aussi qu'il appelle fermement ses confrères, encore une fois muets devant un pareil scandale, à dénoncer cette imposture et cette infamie.

Il rendrait ainsi un semblant de dignité à un malheureux épiscopat français qui a brillé par un lâche silence contrairement à un Mgr Dupanloup qui en 1863 s'était opposé à la candidature de Littré, agnostique militant, et l'avait fait battre une première fois. Lorsqu'en 1871, Littré fut enfin élu, Mgr Dupanloup, empêché de démissionner, ne remit jamais les pieds à l'Académie.

Mais peut-on vraiment attendre de Mgr Dagens qu'il ait le courage de dénoncer – comme l'Eglise depuis 2000 ans, comme tous les Papes – l'incroyable crime organisé de l'avortement et l'indécente présence de celle qui l'a légalisé alors qu'il a participé(1) au 250ème anniversaire de la création de la franc-maçonnerie à Angoulême ?

Abbé Régis de CACQUERAY , Supérieur du District de France

(1) FRANC-MAÇONNERIE ANGOULÊME 2008 – Manifestation organisée par les Loges d'Angoulême.
Tables rondes publiques :

– samedi 15 novembre 10h00. « La Franc-maçonnerie dans l'histoire, un éclairage local et national » Participants : André Combes, Paul Lévy, Jérôme Royer. Modérateur : Ludovic Marcos

– Samedi 15 novembre 14h30. « Désenchantement et Espérance » Participants : Conférences de l'académicien Claude Dagens, évêque d'Angoulême et du philosophe Henri Pena-ruiz, essayiste, maître de conférence, et débat avec cinq intervenants francs-maçons représentant chaque obédience. Modérateur : Yvan Drapeau, journaliste

---

Le cardinal Müller, comme Benoît XVI en 2012, met un coup d'arrêt à un possible accord doctrinal avec la FSSPX

Source: http://medias-catholique.info/le-cardinal-muller-comme-benoit-xvi-en-2012-met-un-coup-darret-a-un-possible-accord-doctrinal-avec-la-fsspx/8696
By Christian Lassale on July 1st, 2017

La Maison Générale de la Fraternité Saint Pie X vient de communiquer à tous ses membres le contenu d'une lettre du Gerhard cardinal Müller qui a fait, pour les naïfs, l'effet d'une douche froide, voire glaciale. En voici les principaux extraits les plus « savoureux » :

> *« Comme vous le savez, le Pape François a manifesté, à maintes reprises, sa bienveillance envers votre Fraternité Sacerdotale, en accordant en particulier, à tous les prêtres membres, la faculté de confesser de manière valide les fidèles et en autorisant les Ordinaires des lieux à concéder des licences pour la célébration des mariages des fidèles qui suivent l'activité pastorale dans votre Fraternité. D'autre part, la discussion se poursuit au sujet des questions relatives au plein rétablissement de la communion de votre Fraternité avec l'Eglise catholique.*
>
> *À ce sujet, avec l'approbation du Souverain Pontife, j'ai jugé nécessaire de soumettre à la Session Ordinaire de notre Congrégation, réunie le 10 mai dernier, le texte de la Déclaration doctrinale qui vous a été transmis durant la rencontre du 13 juin 2016, comme condition nécessaire en vue du plein rétablissement de la communion. Voici à ce propos, les décisions unanimes de tous les Membres de notre Dicastère :*
>
> *1) Il est nécessaire d'exiger des membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X l'adhésion à la nouvelle formule de la Professio fidei datant de 1988 (cf. annexe). En conséquence, il n'est plus suffisant de leur demander d'émettre la Professio fidei de 1962.*
>
> *2) Le nouveau texte de la Déclaration doctrinale doit comporter un paragraphe dans lequel les signataires déclarent, de manière explicite, leur acceptation des enseignements du Concile Vatican II et ceux de la période post conciliaire, en accordant aux dites affirmations doctrinales le degré d'adhésion qui leur est dû.*
>
> *3) Les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X doivent reconnaître, non seulement la validité, mais aussi la légitimité du Rite de la Sainte Messe et des Sacrements, selon les livres*

> *liturgiques promulgués après le Concile Vatican II. »*

Et le cher cardinal de conclure, in cauda venenum, que « *au cours de 1'Audience accordée au Cardinal Préfet, le 20 mai 2017, le Souverain Pontife a approuvé ces décisions.* »

Dans sa lettre d'accompagnement, M. l'abbé Thouvenot rappelle, très « opportunément », les paroles de Mgr Fellay à l'issue de la réunion des supérieurs majeurs à Anzère le 28 juin 2016 :

> *« La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ne recherche pas avant tout une reconnaissance canonique à laquelle elle a droit parce qu'elle est catholique. La solution n'est pas simplement juridique. Elle relève d'une position doctrinale qu'il est impératif de manifester. (…)La Divine Providence n'abandonne pas son Eglise dont le chef est le Pape, vicaire de Jésus-Christ. C'est pourquoi un signe incontestable de cette restauration sera dans la volonté signifiée du Souverain Pontife de donner les moyens de rétablir l'ordre du sacerdoce, de la foi et de la Tradition, – signe qui sera, de surcroît, le garant de la nécessaire unité de la famille de la Tradition.»*

Nous sommes bien loin du « coup de tampon » que certains avaient fêté avec éclat et nous ne pouvons que remercier Notre Dame, en ce centenaire des apparitions de Fatima, d'avoir à nouveau, après juin 2012, écarté le danger mortifère d'un accord de dupes.

Prions pour nos supérieurs qui pratiquent un dangereux « tango » – trois pas en avant, puis deux pas en arrière – et remercions la divine Providence de continuer à veiller sur l'œuvre de restauration entreprise, il y près de 50 ans, par Mgr Lefebvre qui a montré le même courage que nos sept doyens et les communautés amies fidèles à son combat pour l'unique vérité.

Enfin, en ce 1er juillet, permettez-moi d'avoir une pensée pleine d'amitié et de reconnaissance pour l'héroïque obéissance de notre confrère M. l'abbé Patrick de La Rocque qui a accepté avec humilité sa mutation-sanction aux Philippines et qui s'est vu refuser de pouvoir fêter ses 25 ans de sacerdoce à Ecône par le Supérieur général de sa chère Fraternité.

Christian LASSALE

« Qu'il soit anathème » : le livre sur les 3 années du pontificat diabolique du pape François

Source: http://medias-catholique.info/quil-soit-anatheme-le-livre-sur-les-3-annees-du-pontificat-diabolique-du-pape-francois/8693
By Ex Libris on July 1st, 2017

A bientôt trois ans et demi de pontificat, l'œuvre de dévastation perpétrée par François dépasse l'imagination: besoin d'une conversion écologique, demande de pardon aux « gays » pour avoir été « discriminés » par l'Eglise, construire une « nouvelle humanité » par la « culture de la rencontre », l'Eglise et la Synagogue ont une « égale dignité », Marie et l'Eglise ont des « défauts », Luther ne s'est pas trompé sur la doctrine de la justification, les Etats catholiques sont incompatibles avec le sens de l'« Histoire », les musulmans sont des « enfants de Dieu », la peine de mort pour les criminels est « inadmissible », l'espèce humaine s'éteindra un jour, il n'y a pas de Dieu catholique, la multiplication des pains n'a pas eu lieu, Dieu se sert de l'évolution et il n'est pas « magicien », le mariage chrétien n'est qu'un « idéal », le langage des luthériens et celui des catholiques concernant l'Eucharistie est « la même chose », l'Eglise par le passé a eu des « comportements inhumains » mais depuis le CVII elle a appris « le respect » des autres religions… La liste est interminable. Cette étude ne se propose pas d'être exhaustive (mais comment le pourrait-elle sans prendre des proportions encyclopédiques?), elle a seulement le modeste objectif de passer en revue sommairement les principales aberrations et ravages accomplis par cet homme idolâtré par les médias du système et adulé par tous les ennemis de l'Eglise. Les iniquités de ce pontificat sont d'une telle ampleur et d'une telle indécence qu'on ne peut s'empêcher de dire avec le psalmiste: *« Lève-toi, Juge de la terre! Rends aux superbes selon leurs œuvres! Jusques à quand les méchants, ô Eternel! Jusques à quand les méchants triompheront-ils? Ils discourent, ils parlent avec arrogance; tous ceux qui font le mal se glorifient. »* (Ps. 94, 2-4). Attention, François, car la coupe est pleine…

L'auteur, argentin et ancien séminariste dans les années 80', est titulaire d'une licence en sciences du langage et d'un master de philosophie, consacré à l'œuvre de Saint-Thomas d'Aquin. Résidant en France depuis plusieurs années, il est professeur de latin et d'espagnol dans l'enseignement secondaire.

A commander sur le site de l'éditeur :

http://saint-remi.fr/fr/anti-liberalisme/1465-quil-soit-anatheme-trois-ans-et-demi-avec-francois-la-coupe-est-pleine.html

---

Limogeage du cardinal Müller : le cardinal Ladaria devient le nouveau préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi

Source: http://medias-catholique.info/limogeage-du-cardinal-muller-le-cardinal-ladaria-devient-le-nouveau-prefet-de-la-congregation-pour-la-doctrine-de-la-foi/8706
By Francesca de Villasmundo on July 2nd, 2017

Le pape François fait le ménage au sein du Vatican !

Fait exceptionnel, il a remercié officiellement le cardinal Müller et a choisi pour le remplacer à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi monseigneur Luis Ladaria Ferrer. Or ne pas reconduire le préfet à la tête de cette éminente Congrégation romaine avant l'âge de la retraite canonique de 75 ans est un acte inédit, bien à l'image de ce pontificat révolutionnaire.

Cette décision pontificale de ne pas renouveler le mandat du cardinal allemand est donc vue comme une

sanction et une mise à l'écart de Gerhard Ludwig Müller dont les prises de positions conservatrices publiques concernant la pastorale familiale s'opposaient aux innovations bergogliennes contenues dans *Amoris Laetitia*. A plusieurs reprises, le cardinal Müller avait affirmé que l'Exhortation ne changeait pas la doctrine antérieure de l'Église qui décrète l'impossibilité pour des personnes divorcés et remariés civilement d'accéder aux sacrements. De son côté, le pape a soutenu invariablement les différentes orientations pastorales émises par différents évêques sur la base du chapitre VIII d'*Amoris Laetitia* qui permettent le contraire, c'est-à-dire cette possibilité pour les concubins de recevoir les sacrements. L'opposition entre le pontife et le préfet était plus que manifeste. Le pape François vient d'y mettre un terme en renvoyant tout bonnement le cardinal :

> *« Le non-renouvellement d'un préfet de l'ex-Saint-Office n'a pas de précédent récent, reconnaît le vaticaniste italien Andrea Tornielli. Mais il est vrai, aussi, qu'on n'avait jamais vu un préfet joué son rôle de cette manière. »*

Quoiqu'on puisse savoir du cardinal Müller à la doctrine hétérodoxe sur d'autres sujets, force est de reconnaitre, ce que ne veut pas faire Tornielli, que sur cette question des sacrements aux divorcés remariés civilement, Mgr Müller n'a fait que rappeler la doctrine immuable de l'Église catholique envers et contre tout… contre le pape lui-même. En cela il a *joué son rôle* honnêtement.

Sur la question d'un possible accord avec la FSSPX, les deux hommes paraissaient aussi en désaccord : alors que le pape François a de nombreuses fois témoigné que les questions doctrinales ne l'intéressent guère mais qu'il est mu plutôt, dans *« sa bienveillance envers votre Fraternité Sacerdotale »* dixit Gerhard Ludwig Müller, par un *« souci pour les rejetés de tous bords »* ainsi que le soulignait le Supérieur Général de la congrégation sacerdotale dans un entretien à TV Libertés en janvier 2017, le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi restait lui très attaché à une reconnaissance doctrinale publique du Concile Vatican II par cette même FSSPX. Sa dernière lettre sur le sujet, avant de quitter son poste, le démontre amplement.

Mgr Ferrer, son remplaçant à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, a semble-t-il un profil plus conforme aux besoins bergogliens pour mener à bien tant la révolution morale bergoglienne que les chantiers sensibles du pape François. Espagnol, jésuite, il avait été nommé en 2008 secrétaire de cette même Congrégation par Benoît XVI. Il est donc au courant de l'avancée du dossier lefebvriste. Comme le note Famille chrétienne dans son édition d'hier

> *« Le jésuite espagnol, très au fait du dossier lefebvriste, pourrait d'ailleurs être au cœur des prochaines étapes du retour de la Fraternité sacerdotale Saint Pie-X dans le giron de Rome. »*

Concernant d'autres sujets chers à François, le prélat avait été désigné par le pape argentin, le 2 août 2016, président de la Commission chargée d'étudier la question du Diaconat féminin et avait été nommé auparavant également dans la commission visant à simplifier les procédures de reconnaissance de nullités de mariage. Des postes qui témoignent donc de la confiance que lui porte le pape.

> *« En 2008, rapporte La Croix, au mensuel italien 30 Giorni – une de ses rares interviews – il confiait être un « conservateur modéré ». «Les positions extrêmes ne me plaisent pas, qu'elles soient progressistes ou traditionalistes, expliquait-il. Je crois qu'il y a une voie moyenne, qui est celle que prend la majorité des professeurs de théologie ici, à Rome, et dans l'Église en général. Cette voie moyenne est, selon moi, la voie à suivre, même si chacun de nous a ses particularités. »*

Avec Mgr Luis Ladaria Ferrer, El papa argentin se dote d'un préfet à la tête de la plus importante Congrégation vaticane certainement plus conforme à ses volontés et ses exigences.

Francesca de Villasmundo

Le pape François au secours du petit Charlie Gard

Source: http://medias-catholique.info/le-pape-francois-au-secours-du-petit-charlie-gard/8717
By Francesca de Villasmundo on July 3rd, 2017

Rebondissement dans l'affaire du petit Charlie Gard.

In extremis, ce bébé de 10 mois, affecté d'une pathologie rare et incurable selon les spécialistes, n'a pas encore été euthanasié comme les médecins et différentes cours de justice, dont celle européenne des droit de l'homme de Strasbourg, le souhaitaient. La sentence de mort a été différée afin de laisser quelques jours de plus aux parents pour dire au revoir à leur enfant.

Ce répit aura été bénéfique car il a permis aux mouvements pro-vie et à des journalistes d'amplifier la campagne de sensibilisation lancée sur les réseaux sociaux depuis des mois afin que soit respectée la volonté des parents de Charlie qui souhaitent l'emmener aux États-Unis afin qu'il puisse bénéficier de nouveaux traitements.

Un fait choquait particulièrement les soutiens des parents de Charlie dans le monde : le silence du pape et de la hiérarchie catholique sur cette triste histoire, le manque d'intervention du Vatican pour venir au secours de la vie de l'enfant. Il semblerait que le pape ait entendu ces critiques de réprobation car il est enfin sorti de son mutisme. Le directeur de la Salle de Presse du Vatican, Greg Burke, a annoncé hier que

> *« le Saint Père suit avec affection et émotion l'affaire du petit et il tient à exprimer sa sympathie envers les parents. » « Il prie pour eux, souhaitant que l'on ne néglige pas leur désir d'accompagner et de soigner leur enfant jusqu'au bout ». »*
>
> *« Défendre la vie humaine, surtout quand elle est blessée par la maladie est un devoir d'amour que Dieu confie à chaque homme »*

a tweeté le même jour le pape François. Ce mot semble faire référence au cas de Charlie Gard.

L'hôpital pédiatrique du Vatican, l'Enfant-Jésus, s'est dit de son côté, dans un communiqué de sa présidente, Mariella Enoc, disponible pour accueillir Charlie Gard à Rome, si ses parents le souhaitent et si son état le permet.

> *« Les paroles du Saint-Père, en référence au petit Charlie, résument bien la mission de l'hôpital Bambino Gesù. C'est pourquoi j'ai demandé au directeur sanitaire de vérifier avec le Great Ormond Street Hospital de Londres, où le nouveau-né est hospitalisé, si les conditions sanitaires sont réunies pour un éventuel transfert de Charlie dans notre hôpital. Nous savons que le cas est désespéré et qu'il n'existe pas, apparemment, de thérapies efficaces. »*

Mme Enoc exprime aux parents sa proximité en disant:

> *« Nous sommes proches des parents par la prière et, si c'est leur désir, nous sommes disponibles pour accueillir leur enfant chez nous, pour le temps qu'il lui reste à vivre. »*

La vie de Charlie reste cependant pour l'instant suspendu au bon vouloir des médecins du *Great Ormond Street Hospital* de Londres, dont la décision de débrancher l'enfant a été approuvée par la Cour Européenne des Droits de l'homme et les juges britanniques. Le combat qui n'est donc pas encore terminé pour les malheureux parents.

Francesca de Villasmundo

Simone Veil, symbole de l'émancipation maçonnique de la femme ou comment en faire « la figure tutélaire de la république »

Source: http://medias-catholique.info/simone-veil-symbole-de-lemancipation-maconnique-de-la-femme-ou-comment-en-faire-la-figure-tutelaire-de-la-republique/8725

By Pierre-Alain Depauw on July 4th, 2017

Après avoir été « Charlie », le troupeau téléguidé est « Simone ». Pour la plus grande joie de la franc-maçonnerie. Car Simone Veil incarne l'émancipation maçonnique de la femme. Voilà pourquoi elle doit devenir « *figure tutélaire de la république*« .

Le communiqué du Grand Orient de France a pour titre « *Simone Veil, une vie de combat pour l'émancipation*« . Le mot « *émancipation* » revient systématiquement dans la communication franc-maçonne qui célèbre son 300e anniversaire.

COMMUNIQUE DU GRAND ORIENT DE FRANCE

Simone Veil, une vie de combat pour l'émancipation

Le Grand Orient de France salue avec émotion et respect la mémoire de Simone Veil, qui l'avait honorée de son Prix Jacques France en 2016. La vie et l'action de Simone Veil témoignent d'un engagement infatigable au service de la liberté et de la dignité humaines.

Humaniste authentique, elle incarne par sa lutte pour imposer le droit à l'IVG le combat pour l'émancipation des femmes. Victime dans sa chair de la barbarie nazie, elle fut un acteur majeur de la construction européenne pour que la paix nous préserve de l'abomination de la haine et du racisme.

Profondément attachée aux principes républicains, elle s'opposa avec force en 2008 à la volonté exprimée par le pouvoir exécutif d'affaiblir dans le préambule de la Constitution le principe d'égalité.

L'hommage légitime qui lui est aujourd'hui rendu ne doit pas faire oublier que ses origines et ses combats ont mobilisé bien des obscurantismes coalisés

> *contre sa personne. Elle n'abdiqua cependant jamais l'idéal d'émancipation et de progrès qu'elle poursuivait. Son courage et sa détermination sont pour nous un exemple.*
>
> *Le 4 juillet 2017*

Cette mascarade était déjà annoncée le 8 avril 2016, lorsque le Grand Orient de France décerna la Marianne Jacques France à Simone Veil.

Remise de la Marianne Jacques France à Madame… *par grandorientdefrance*

Daniel Keller, « Grand Maître » du GODF, remit ce buste de Marianne aux deux fils de Simon Veil en présence du président du Sénat Gérard Larcher.

A cette occasion, Daniel Keller fit l'éloge maçonnique de Simone Veil :

> . *«Simone Veil incarne un engagement républicain si cher aux francs-maçons»*
>
> . *«Sa loi sur l'IVG devint le symbole de l'amélioration de l'Homme et de la société à laquelle les francs-maçons travaillent; cette loi reste un pilier de notre société.»*

Tuer chaque jour en France des centaines d'enfants dans le ventre de leur mère constitue donc un pilier de la société voulue par la secte maçonnique.

Le président du Sénat Gérard Larcher avait auparavant pris la parole devant cette assemblée occulte.

> *«Cet esprit, que nous allons honorer cher Grand Maître grâce à votre décision, qui s'inscrit au-delà du principe de liberté, d'égalité et de fraternité qui est celle que vous partagez et que nous partageons… et bien, ce soir, elle est l'occasion de réfléchir à un moment de doute de notre société trop souvent repliée dans ses peurs qui tangentent en permanence une forme de sortie du chemin de 1789 pour aller vers des bras qui nous rappellent de funestes temps. Plus que jamais, nous avons besoin du souffle de Madame Simone Veil.»*

Encore et toujours des références mortifères, cette fois celle de 1789 et de sa révolution antichrétienne.

Mais c'est bien ce jour-là que Daniel Keller, au nom du Grand Orient de France, décréta que Simone Veil était la « *figure tutélaire de la république*« , précisant au préalable que l'engagement au service d'une Europe « *fraternelle* » servait le combat de la franc-maçonnerie pour la « *république universelle*« .

Rome : les effets décisifs de la lettre des doyens et des communautés amies

Source: http://medias-catholique.info/rome-les-effets-decisifs-de-la-lettre-des-doyens-et-des-communautes-amies/8711

By Christian Lassale on July 3rd, 2017

Voici deux mois, sept doyens du district de France et les trois supérieurs des communautés religieuses amies rendaient publique une lettre aux fidèles. Ils réagissaient ainsi aux nouvelles normes romaines relatives aux mariages célébrés dans le Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Dans le respect de leurs autorités, ils disaient également leur désapprobation devant la prélature personnelle qui s'annonçait :

> *« La prélature personnelle que l'on fait miroiter à la Fraternité Saint-Pie X était censée nous reconnaître tels que nous sommes, et nous garder dans l'indépendance à l'endroit des Ordinaires du lieu. Or les premières décisions prises consistent à soumettre injustement nos mariages à ces Ordinaires, avant de conditionner demain l'ouverture de nos nouvelles Maisons à leur approbation. C'est dire combien la duplicité de langage ne règne pas seulement dans le domaine de la foi et de la morale, mais encore dans ces questions canoniques. » Aussi invitaient-ils à prier la Vierge « non pas pour qu'Elle mette fin à notre situation canonique jugée irrégulière par certains, mais afin que l'Église soit libérée de son occupation moderniste et que ses plus hautes autorités retrouvent le chemin suivi par l'Église jusqu'à Vatican II ».*

Que sept doyens sur dix et tous les supérieurs des communautés religieuses masculines présentes sur le sol de France signent cette lettre était un signe clair : la majorité des Français ne suivraient pas la voie de cette prélature personnelle.

On sait quelle fut la réaction des autorités de la Fraternité Saint-Pie X. Reste en mémoire la triste lettre de M. l'abbé Bouchacourt en date du 7 mai au soir, lettre sur laquelle il dut revenir tellement elle était déplacée. Puis se furent les sanctions venues droit de Menzingen : les sept doyens étaient suspendus, tandis que notre confrère l'abbé de La Rocque était révoqué de ses fonctions de « curé » de Saint-Nicolas du Chardonnet pour être envoyé à l'autre bout du monde, dans cette partie des Philippines directement menacée par DAESH (1).

La brutalité de ces mesures a pu occulter l'autre réaction à cette lettre des doyens, la réaction romaine ; c'est pourtant elle la plus intéressante.

Dès le huit mai, cette lettre était en effet entre les mains du Cardinal Müller et de Mgr Pozzo. Ceux-ci avaient en main la preuve que la Fraternité Saint-Pie X ne suivrait pas d'un seul pas son supérieur général dans cette voie du ralliement. Ce que ne savaient sans doute pas les doyens, c'était que la plénaria de la Doctrine de la Foi devait se réunir deux jours après, le 10 mai, précisément sur la question « lefebvriste ».

Les résultats de cette plénaria viennent de tomber. A la fin mai, le Cardinal Müller déclarait déjà au sujet de la FSSPX : « Il faut prendre le temps d'une réconciliation plus profonde, car il ne s'agit pas seulement de signer un document, mais de réaliser une conversion ». Pourquoi une conversion ? Le drame aux yeux du prélat est que «certains membres de la Fraternité prétendent être les seuls vrais catholiques » !

Le 27 juin, le cardinal Müller faisait finalement part à Mgr Fellay des conditions inacceptables réclamées pour l'octroi de la prélature personnelle, conditions validées par le pape François : reconnaissance du concile Vatican II, de la légitimité de la messe de Paul VI, et profession de foi de Paul VI.

Après deux mois et faits à l'appui, on peut donc se réjouir des bienfaits de cette lettre des doyens. Pour la seconde fois, après juin 2012, un nouveau grain de sable a enrayé la machine infernale des tenants d'une prélature personnelle qui faisait fi des problèmes doctrinaux. La Providence veille, et montre combien elle agit par l'intermédiaire des hommes.

Christian LASSALE

(1) L'archipel est en proie à d'intenses combats entre les forces de l'ordre et des combattants islamistes qui se revendiquent de l'Etat Islamique. Basé sur les îles de Mindanao, où est implanté le prieuré Saint-Joseph de Davao, le groupe Abu Sayyaf, est à l'origine de l'enlèvement de centaines de Philippins et d'étrangers. Un Allemand a notamment été décapité au début de l'année et deux Canadiens l'année dernière.

Au fou ! L'évêque de Rodez, un « illuminé » à l'oeuvre !!!

Source: http://medias-catholique.info/au-fou-leveque-de-rodez-un-illumine-a-loeuvre/8728
By Xavier Celtillos on July 4th, 2017

Mgr Fonlupt est évêque de Rodez… enfin, autant qu'il peut l'être ! Évêque je ne sais, complètement allumé c'est certain ! Sous ses airs de pompistes en col romain (je m'excuse auprès des pompistes), celui qui porte la mitre n'a pas a Foi. Mgr Fonlupt est une création de l'ancien archevêque néo-marxiste de Clermont-FD, Mgr Simon.

Il y a quelques années, ma mère l'eut à subir dans une école dans laquelle il était aumônier. Alors qu'il assistait au fond de la salle au cours de catéchisme qu'elle donnait – depuis Vatican II les laïcs catéchisent et les clercs écoutent ! – , il vint lui demander les yeux écarquillés ce qu'était la « transsubstantiation ». Quelques années plus tard, au sujet de ce dogme, il écrivit que la transsubstantiation ne recouvrait aucune réalité mais était simplement un terme recouvrant une représentation moyenâgeuse. Ainsi va l'évêque de Rodez.

Mais l'hérésie n'est pas le seul mal qui semble s'être emparé de ce cerveau malade : la folie semble aussi y avoir trouvé sa demeure ! Et c'est en vidéo !

Les pourparlers entre Rome et la FSSPX, « c'est comme dans le jeu de l'oie » avoue Mgr Fellay

Source: http://medias-catholique.info/les-pourparlers-entre-rome-et-la-fsspx-cest-comme-dans-le-jeu-de-loie-avoue-mgr-fellay/8730
By Michel Lefranc on July 5th, 2017

Voici deux mois Mgr Bernard Fellay avait dû faire face aux doyens du district de France qui ont rejeté publiquement les dispositions libérales prévues par Menzingen et Rome pour l'administration du sacrement de mariage au sein de la tradition. Une lettre publique s'opposant à ces dispositions a recueilli près de 700 signatures en quelques semaines. Les commentaires nombreux montraient l'exaspération des fidèles face aux intrigues de l'actuel supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Pour tenter de sauver sa négociation et son autorité, celui-ci a frappé les prêtres récalcitrants de sanctions très dures.

Malgré les multiples actes d'allégeance de l'Evêque suisse, c'est la douche froide. Le Cardinal Müller a mis fin aux négociations. Pas de régularisation sans une adhésion pleine et entière au concile Vatican II : chaque membre de la Fraternité Saint Pie X devra premièrement faire profession de foi dans la forme de 1988, deuxièmement accepter explicitement les enseignements du Concile Vatican II et de la période post conciliaire, et enfin troisièmement reconnaître, non seulement la validité, mais aussi la légitimité de la nouvelle messe et des sacrements de Vatican Il.

Ce 29 juin, prenant la parole après le déjeuner des ordinations à Ecône, Mgr Fellay a parlé de « coup de massue » et fait part de sa déception : « c'est comme dans le jeu de l'oie. On était presque arrivé au but, et nous sommes tombés sur la case : retour à la case départ. Voilà que tout est par terre, il faut tout recommencer à zéro. »

Tout ça pour ça ? L'oie doit se méfier des renards. La réaction brutale du Cardinal Müller, qui intervient après de longues années de négociations plus ou moins secrètes, en dit long sur les compromissions de Mgr Fellay pendant ce jeu de l'oie…

Mgr Fellay n'a plus la confiance de nombre de ses prêtres et de beaucoup de fidèles. Désormais il est rabroué par Rome. Son mandat arrive à échéance l'an prochain…

Michel Lefranc

Mariages dans la FSSPX : réponses à de légitimes interrogations de paroissiens, par M. l'abbé Denis PUGA

Source: http://medias-catholique.info/mariages-dans-la-fsspx-reponses-a-de-legitimes-interrogations-de-paroissiens-par-m-labbe-denis-puga/8733
By Xavier Celtillos on July 5th, 2017

À la suite de la publication de la lettre de la Commission Ecclesia Dei du 4 avril dernier sur « des permissions à accorder pour la célébration des mariages des fidèles qui suivent l'activité pastorale de la Fraternité Sacerdotale Saint# Pie X » et après lecture de différents articles plus ou moins précis publiés par la presse, des fidèles paroissiens nous ont présenté leurs interrogations. Nous avons tenté de les résumer ici et d'y donner quatre réponses afin de # autant que faire se peut # dissiper d'éventuelles inquiétudes.

Question 1 : Allons#nous voir désormais, à Saint#Nicolas du Chardonnet, des prêtres n'appartenant pas à la Fraternité Saint#Pie X ou à des communautés pleinement amies de celle#ci, recevoir les consentements des futurs époux lors d'une cérémonie de mariage ?

Réponse : Non, comme auparavant

Question 2 : A ceux qui désirent se marier a Saint#Nicolas du Chardonnet demandera#t#on de signer, lors de la préparation au mariage, un document

par lequel ils reconnaissent être dans un état de nécessité les empêchant moralement de se marier dans une autre paroisse du diocèse ?

Réponse : Oui, comme auparavant

Question 3 : Les mariages contractés a Saint#Nicolas du Chardonnet sans qu'ait été explicitement demandée au préalable a l'évêque du lieu # en raison de l'état de nécessite # une délégation pour le prêtre assistant, resteront-ils pleinement valides, licites, surs et aptes a laisser la conscience des fidèles en paix ?

Réponse : Oui, comme auparavant

Question 4 : Affirmer cela, n'est#ce pas remettre en cause la légitimité de l'autorité diocésaine ?

Réponse : Non, comme auparavant ; et il est juste d'affirmer que face à un évêque célébrant quasiment toujours la nouvelle messe dont il fait la promotion, adhérant aux erreurs du concile Vatican II sans restriction et les répandant, soutenant les nouvelles directives pontificales qui mettent en péril l'indissolubilité du mariage, il est permis de douter légitimement de la plénitude de sa profession de foi catholique. Ce qui est une raison suffisante pour mettre les fidèles à l'abri de son influence.

Abbé Denis Puga, Le Chardonnet n° 330 de juillet-août-septembre 2017

Au sujet de l'enfant Charlie Gard, des éclaircissements nécessaires

Source: http://medias-catholique.info/au-sujet-de-lenfant-charlie-gard-des-eclaircissements-necessaires/8736

By Francesca de Villasmundo on July 5th, 2017

Le cas de Charlie Gard, ce petit bébé de 10 mois atteint d'une maladie incurable que les médecins veulent «*accompagner à la mort par le débranchement de la machine qui assure sa ventilation mécanique et par l'interruption de l'alimentation et l'hydratation artificielles, après lui avoir administré une sédation profonde* » nécessite certainement quelques éclaircissements.

En effet, on pourrait se poser la question si dans cette volonté des parents, en profonde souffrance affective, de s'opposer au débranchement de leur enfant, ils ne l'exposent pas à un acharnement thérapeutique et à de nouvelles souffrances.

Afin de donner des réponses catholiques à ces interrogations légitimes que tout catholique ému par cette détresse mais voulant raison gardée, le Cardinal Elio Sgreccia, ancien président de l'Académie pontificale pour la vie, a publié une analyse pertinente sur le site italien Il dono della vita (le don de la vie). En conclusion, on retiendra qu'il n'est pas permis, moralement, de mettre fin à la vie de ce petit enfant.

Ce long texte à lire attentivement, *Charlie Gard : les 10 points clés de l'affaire décryptés*, a été traduit par le site Gènéthique.org. Le voici donc dans son intégralité :

> *« Alors que le dernier recours en justice, auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) des parents de Charlie Gard vient de donner raison aux différentes cours britanniques qui ont décidé de suspendre la vie de leur enfant, le Cardinal Elio Sgreccia, ancien président de l'Académie pontificale pour la vie, publie une analyse [1] soulignant les points d'interrogations qui demeurent dans cette affaire. Gènéthique en publie l'intégralité. Dans le même temps, la présidente de l'hôpital pédiatrique Bambino Gesù (Enfant Jésus) qui dépend du Vatican, Mme Mariella Enoc, s'est déclarée prête à « accueillir Charlie Gard à Rome, si ses parents le souhaitent et si son état le permet ».*

> *En ces heures dramatiques nous assistons, avec douleur et impuissance, aux derniers développements et aux funestes contours de l'affaire du petit Charlie Gard, ce nouveau-né de 10 mois, affecté par le syndrome de l'encéphalopathie mitochondriale de forme infantile, lequel, sur la base de différentes décisions judiciaires émises par trois différentes Cours anglaises, de degré divers, et finalement par la Cour européenne des Droits de l'Homme elle-même, devrait être accompagné à la mort par le débranchement de la machine qui assure sa ventilation mécanique et par l'interruption de l'alimentation et l'hydratation artificielles, après lui avoir administré une sédation profonde.*

> *Dans les décisions judiciaires des différents degrés, les Cours anglaises ont répété (souligné) que le processus de dégradation générale des conditions cliniques de Charlie, et en même temps, la détérioration progressive et inexorable du fonctionnement des organes nécessaires aux fonctions vitales, dont les premières sont celles de la respiration, conduisent à croire que tout décision relative à une action ultérieure qui pourrait prolonger de semblables conditions de vie, devrait être jugée illégitime, à partir du moment où elle n'est pas engagée pour le plus grand intérêt du petit, mais plutôt qu'elle conduit à augmenter, dans le temps et l'intensité, la douleur et la souffrance de l'enfant. Ce qui surprend le plus c'est que l'idée de soumettre Charlie à un protocole expérimental de thérapie nucleosidique qui est en train d'être mis au point aux Etats-Unis, proposé à plusieurs reprises par les parents, a été considérée irréalisable, encore mieux « futile », par les conseillers médicaux questionnés par les juges, par rapport à l'exigence, celle-là qui s'impose, de vouloir donner une exécution immédiate et définitive aux dispositions unanimes des sentences prononcées jusqu'à maintenant.*

> *Il semble que tout ait concouru, dans les six derniers mois, à réaliser une sorte « d'acharnement*

thanatologique » (mort illicite) contre le petit Charlie, une compétition, de la part des juges et des médecins, visant à s'assurer de la solution la plus rapide dans son cas, faisant taire tout élan d'espérance des parents, écrasant toute lueur provenant d'une possibilité de succès d'une thérapie, qui, bien qu'expérimentée seulement sur les souris et pour quelques autres maladies différentes de celle de Charlie, selon les mots du Professeur responsable des essais en cours aux Etats-Unis, interrogé ad hoc par les parents de Charlie, aurait pu, au moins théoriquement, apporter des bénéfices à ses conditions générales de santé. Il est vrai qu'après la demande d'autorisation de procéder à l'essai thérapeutique sur Charlie, en janvier dernier, l'encéphalopathie épileptique dont il souffre a créé, par des crises successives, des dommages cérébraux supplémentaires et graves ; cependant, ce qui doit être discuté ici concerne plutôt, et toujours, la possibilité de décider quand et comment mettre fin à la vie d'un être humain sans défense. A cet effet, il semble opportun de considérer quelques points critiques qui apparaissent dans l'étude globale de ce dossier, sous de nombreux aspects paradigmatiques.

1/ L'incurabilité ne peut jamais être confondue avec l'impossibilité de soin : une personne affectée d'un mal, en l'état actuel de la médecine, incurable, est, paradoxalement, le sujet qui, plus que tout autre, a le droit de demander et d'obtenir assistance et soin, attention et dévouement continus : il s'agit du principal fondement de l'éthique de soin, qui vise justement d'abord ceux qui sont en état de vulnérabilité, de minorité, de fragilité majeure. Et Charlie est l'exemple vivant paradigmatique de qui a le droit d'être assisté à toutes les phases de sa maladie, en raison de son état de nécessité, lié à l'âge et la maladie. Le visage humain de la médecine se manifeste justement dans la pratique clinique du 'prendre soin' de la vie de la personne souffrante et malade.

2/ Le droit d'être continuellement objet, ou mieux encore, sujet des attentions et des soins de la part de la famille et des tiers, réside dans la dignité dont toute personne humaine, même nouvellement née, même malade et souffrante, ne cesse jamais d'être titulaire.

C'est l'être substantiel de l'homme, et ses puissances, qui fondent cette dignité, pas seulement son actualisation concrète et accidentelle. C'est ce qui s'entend par 'dignité purement ontologique de la personne', un statut qui est complètement indépendant de la capacité d'utiliser activement les facultés éminemment propres à l'être raisonnable, il suffit que ces mêmes facultés de cet être raisonnable, existent comme potentialités actuelles, et éventuellement réalisables.

3/ L'alimentation-hydratation artificielle, par sonde nasogastrique, ne pourra en aucun cas être considérée comme un traitement. Elle ne l'est pas en raison du moyen utilisé pour l'administrer, puisque n'est pas considéré thérapeutique le fait de donner du lait à un nouveau-né à l'aide d'un biberon. Elle ne l'est pas en raison des procédés de production de ces aliments, puisque n'est pas considéré thérapeutique le lait en poudre, par exemple, dont la production suit un procédé industriel long et complètement mécanisé. Elle ne l'est pas au motif que la poche parentérale est prescrite par un spécialiste médical, puisque le même achat de lait artificiel est soumis à la prescription médicale du pédiatre. L'eau et la nourriture ne deviennent pas des prescriptions médicales par le seul fait qu'elles sont administrées artificiellement, par conséquent, les interrompre n'est pas comme suspendre un traitement, mais c'est laisser mourir de faim et de soif qui n'est simplement pas en état de s'alimenter de façon autonome.

4/ L'idée maîtresse qui fonde le consentement éclairé a à voir avec le principe par lequel le patient n'est jamais un individu anonyme à qui on applique des connaissances techniques déterminées, mais un sujet conscient et responsable qui doit être appelé à participer à la mise au point de ce qui est nécessaire pour améliorer sa propre santé et, éventuellement, pour atteindre un objectif de guérison et de soin. Cela nécessite qu'il soit impliqué dans les processus décisionnels qui le regardent, dans une relation de dialogue afin d'éviter qu'il ne se trouve dans des conditions de devoir subir passivement des décisions et des choix pris par des tiers. L'affaire du petit Charlie, prouve au contraire que s'est installée, au cours du temps, une dynamique qui a grandement détaché l'équipe médicale de la volonté des parents, comme on voit à l'évidence avec cet ultime interdit qui leur a été imposé, face à leur désir de pouvoir transporter, pour voir mourir, dans leur maison, leur propre fils.

5/ L'interdiction du traitement expérimental pour Charlie ne peut, en aucun cas, être justifiée en faisant appel à l'état de souffrance dans lequel il vit actuellement. Il est bien possible que la thérapie expérimentale n'aurait pas donné les résultats médicaux attendus, mais il est tout aussi vrai que les souffrances de Charlie demandent une approche palliative intégrale et systématique qui aurait pu, hypothétiquement, accompagner l'expérimentation elle-même. L'exclusion d'accès à cette thérapie a été motivée tant au nom du pronostic de leur inutilité – dont l'aléa

rentre dans les paramètres d'incertitude, absolument et ordinairement propres à chaque essai thérapeutique – tant au nom de la nécessité de lui éviter les souffrances ultérieures que le prolongement d'une vie en de telles conditions aurait pu générer : de ce fait, la perspective, même lointaine, de laisser en vie Charlie, voire de prolonger le temps de sa vie au moyen d'une thérapie expérimentale, a été considérée a priori comme une solution inenvisageable, au nom de la nécessité de lui éviter des souffrances ultérieures, et cela, non grâce à une solution palliative adéquate mais par le moyen d'une mort provoquée.

6/ Le principe de l'intérêt supérieur du mineur, que les documents internationaux posent au centre des mécanismes de tutelle des mineurs, que les Cours anglaises elles-mêmes ont invoqué comme justification majeure de leurs décisions, nous croyons qu'il implique, ou mieux, qu'il légitime une forme d'euthanasie passive comme celle qu'on a décidé de pratiquer sur le petit Charlie. Nous croyons que son intérêt supérieur va dans le sens d'une prise en charge qui lui assure une existence la plus digne possible, à l'aide d'une opportune stratégie antalgique qui lui permette de maîtriser la douleur, si vraiment, on devait tenir pour impossible de parcourir le chemin menant au protocole expérimentale déjà en cours aux Etats-Unis. Ce qui est exactement ce que les parents de Charlie ont demandé sans arrêt jusqu'à maintenant.

7/ La Cour européenne des Droits de l'Homme, a incroyablement glissé sur tous ces aspects de fonds détaillés ici et même, elle semble être allée plus loin, assumant une posture purement procédurale, au nom du principe de 'la marge d'appréciation'. Si d'un côté elle fait observer, dans la sentence du 28 juin dernier, que les décisions des Cours nationales anglaises, ne violaient pas les articles 2, 6, 8, de la Convention européenne des Droits de l'Homme, confirmant de fait l'exactitude formelle de leur action, d'un autre côté elle a retenu ne pas devoir étudier le fond de la question de la suspension de l'alimentation-hydratation-respiration artificielles au nom de l'autonomie souveraine des Etats membres ce qui l'autoriserait à réglementer à son gré des thèmes plus compliqués sur le plan éthique, comme le cas d'une euthanasie passive sur un nouveau-né. Et ceci en dépit du fait que les dispositions combinées des articles 2 et 8 de la Convention statuent très clairement l'interdit de priver délibérément qui que ce soit du bien fondamental de la vie.

8/ A personne n'échappe le fait que derrière toute cette affaire, se cache, bien que jamais mentionnée, l'idée d'efficacité de gestion des ressources sanitaires, efficacité qui conduit à en disposer d'une façon qui ne peut pas ne pas générer une sournoise culture du déchet. Dans une société qui devra faire face à un phénomène croissant de médicalisation des maladies en même temps qu'à un nombre croissant de personnes âgées, avec le suivi des maladies dégénératives liés à ces personnes âgées, la limitation toujours croissante des ressources destinées au système sanitaire par les gouvernements nationaux, alimente une culture d'entreprise qui fait de l'efficacité à tout prix son premier objectif vital et exclusif, élargissant de fait le nombre de ceux qui, marginalisés en raison de leur faible espérance de vie, sont identifiés comme des déchets à éliminer, si possible.

9/ Encore plus inquiétante est la légèreté avec laquelle on accepte le paradigme de 'qualité de vie', autrement dit, ce modèle culturel qui conduit à reconnaître la non dignité de certaines existences humaines, complètement identifiées et confondues avec la maladie dont elles sont porteuses et la souffrance qui l'accompagne. Jamais un malade ne peut être réduit à sa pathologie, puisque aucun être humain ne cesse un seul instant et en dépit de sa condition de malade et/ou sa souffrance, d'être un univers incommensurable de sens qui mérite à chaque instant, l'attention délicate de qui veut inconditionnellement son bien sans se résoudre à la considérer comme une existence de série B par le seul fait d'être dans le besoin, dans la nécessité, ou en souffrance. Une existence à laquelle on ferait une faveur en la supprimant définitivement. Et ceci vaut d'autant plus dans le cas de ceux qui ne peuvent pas, ou ne peuvent plus, exprimer ce qu'ils sont et ce qu'ils sentent, comme dans le cas du petit Charlie.

10/ A travers les postures schizophréniques liées à ces nouveaux paradigmes culturels, on peut saisir l'ambivalence de ceux qui tout en revendiquant la liberté d'accès totale et sans discrimination à l'euthanasie, sur la base de la prépondérance exclusive de l'autonomie individuelle, nient en même temps cette autonomie de décision pour les autres cas, comme celui-ci, où l'on estime que seuls les médecins sont légitimes à prendre la décision, sans aucune participation des parents. L'ambivalence de ceux qui pensent qu'il est juste que les médecins soient en condition de pouvoir donner un peu plus de temps aux parents pour les aider à se détacher de leur fils, en leur consentant de rester en sa compagnie, mais qui ne pensent pas à quel point ce serait nécessaire pour les mères porteuses qui seront privées de leur fœtus, immédiatement après la naissance, pour satisfaire les désirs des 'loueurs de ventre'. L'ambivalence de

> *ceux qui pensent à protéger la dignité de la vie d'un sujet en lui niant la vie même, qui est l'assise du principe non seulement de la dignité humaine mais de tout autre reconnaissance qui pourrait être faite en sa faveur. L'ambivalence de ceux qui se battent pour la défense judiciaire, institutionnelle, internationale des droits des plus faibles, dans le cadre des régimes démocratiques, et puis accepte de bon gré de voir légalisée ou judiciarisée l'euthanasie, pratiquée sur les plus petits, les plus faibles, les plus nécessiteux.*
>
> *[1] Cette analyse du Cardinal Elio Sgreccia a été initialement publiée en italien sur http://www.ildonodellavita.it et traduite en français par Aude Dugast. »*

Francesca de Villasmundo